



GUIDE



DU CITOYEN

ESCAUTPONTOIS





# LE MOT

## DE MONSIEUR LE MAIRE



La Municipalité a souhaité mettre à la disposition de tous les Escautpontois ce « Guide du citoyen » pour rappeler à chacun ces petits gestes qui, au quotidien, font notre qualité de vie et favorisent le mieux vivre ensemble.

Cette qualité de vie, il nous appartient à tous, élus, habitants, citoyens responsables, de la défendre et d'y contribuer. Ce guide est un rappel de règles, juridiques, civiques et de bon sens, qui sont la base de notre vie en société.

Est ici réuni un panel d'actions destinées à améliorer notre vie en ville, nos relations de voisinage, la propreté urbaine à laquelle chacun doit prendre sa part et qui contribue à l'image de notre ville.

La proximité est un élément essentiel de notre action au service de tous les Escautpontois. Les élus et les services municipaux s'y attachent et interviennent au quotidien pour une ville plus belle et plus humaine, une ville au patrimoine reconnu où il fait bon vivre. L'action de chacun d'entre nous y contribue.

La ville de demain, c'est avec vous que nous la construisons.

C'est par la participation citoyenne, dans les projets qui vous touchent au quotidien, que notre ville se transformera. Ce mouvement est amorcé, vous pouvez le constater tous les jours. Avec l'implication de tous, continuons à mettre en valeur Escautpont.

Votre Maire,  
Francis BERKMANS



# UN GUIDE POUR TOUS, POUR TOUS LES JOURS

## LA QUALITE DE NOTRE CADRE DE VIE EST L'AFFAIRE DE TOUS !

Pour vivre ensemble dans une ville encore plus conviviale, il nous faut respecter certaines règles de vie en commun.

Le Guide du citoyen se veut un outil de référence, d'information, de promotion des services et de la principale réglementation municipale. Il encourage les comportements citoyens et incite par des gestes quotidiens, à rendre notre ville encore plus agréable et accueillante.

Destiné théoriquement aux nouveaux arrivants, le Guide du citoyen permet aux résidants depuis plusieurs années de se rafraîchir la mémoire !

Bonne lecture.





# NOUVEAUX ARRIVANTS

## DANS NOTRE COMMUNE

### LA COMMUNE VOUS SOUHAITE LA BIENVENUE

La Ville est heureuse de vous accueillir et vous invite à participer à la Cérémonie des Vœux de Monsieur le Maire qui a lieu chaque année dans le courant du mois de Janvier.

Pour vous aider dans toutes vos démarches de nouvel habitant, n'hésitez pas à venir vous faire connaître en mairie avec un justificatif de domicile. N'oubliez pas également de vous inscrire sur les listes électorales de votre nouvelle Commune.





# ÇA VOUS INTERESSE

## VOS ELUS

### LE MAIRE ET SES ADJOINTS



**Francis  
BERKMANS**  
Maire



**Joëlle  
LEGRAND**  
**1<sup>ère</sup> Adjointe**  
Administration  
Générale - Urbanisme  
et Grands Projets



**Christophe  
JENDRZEJEWSKI**  
Culture, Fêtes,  
Cérémonies et  
Commémoration



**Béatrice  
LEVECQUE**  
Information,  
Communication et  
Enseignement



**Daniel  
HERLAUD**  
Finances



**Evelynne  
LEGRAND**  
Habitat, Logement,  
Environnement et  
Développement durable



**Patrick  
LATOUCHE**  
Travaux et  
Développement  
économique



**Claudine  
LORTHIORS**  
Action sociale  
et Jeunesse



**Jean-Marie  
KURTI**  
Vie Associative  
Jeunesse et Sports

Monsieur le Maire et ses Adjoints  
vous reçoivent, en Mairie, sur  
rendez-vous.

Pour obtenir un rendez-vous  
veuillez contacter la Mairie au  
03.27.28.51.70.

## LES CONSEILLERES MUNICIPALES DELEGUEES



**Martine  
HEVE**



**Christine  
PLUMECOCQ**

## LES CONSEILLERES ET CONSEILLERS MUNICIPAUX



**M'Bark  
BEN BALLA**



**Christian  
SIMON**



**Audrey  
BULTE**



**Jean-Luc  
FRERE**



**Nathalie  
DELHAYE**



**Michel  
RENARD**



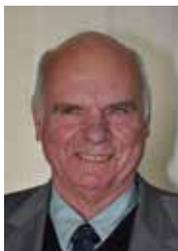
**Christiane  
LOTTE**



**Mohamed  
BOUMEDINE**



**Valérie  
MENDICINO**



**Jean-Marie  
ESCHENBRENNER**



**Catherine  
ROLY**



**Christophe  
ANSART**



**Corinne  
RIBEAUCOUP**



**Jean-Marie  
MARECHAL**



**Corinne  
LEROY**



**Pierre  
DELEPINE**



# ÇA VOUS INTERESSE

## INFORMATIONS SUR LA VILLE

Commune urbaine de 4 222 habitants pour une superficie de 578 hectares, Escautpont appartient à l'arrondissement de Valenciennes, fait partie de la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut (CAPH qui compte environ 150 000 habitants) et du Parc Naturel Régional Scarpe - Escaut au sein du territoire de l'arc minier.

1700 habitations situées au coeur de paysages de grande qualité :

- la forêt domaniale de Raismes Saint-Amand-les-Eaux au nord-ouest de la Commune
- la vallée de l'Escaut au sud-est
- un corridor écologique reliant les 2 coeurs de nature inscrits dans le programme régional «trame verte et bleue» et de nombreux autres espaces nature venant ponctuer l'organisation urbaine de la Commune
- les quartiers Brunehaut et Thiers dont la valeur patrimoniale a été reconnue par l'UNESCO en 2012 lors du classement au Patrimoine Mondial du Bassin Minier Nord-Pas de Calais.





# CA VOUS INTERESSE

## ENVIRONNEMENT

Depuis 5 ans, le Label Villes et Villages fleuris a été décerné à la Commune par le Conseil Régional et «une fleur» a pris place sous les panneaux «ESCAUTPONT» d'entrée de ville.

Des jardinières, suspensions, arbustes d'essence locale, des vasques, des pots de grande taille... Tous les massifs sont mulchés avec des déchets de broyage. Dans un souci de respect de l'environnement, aucun produit chimique n'y est utilisé.



Dans le parc municipal, un hêtre a été classé «ARBRE REMARQUABLE» par un jury d'experts.



# ÇA VOUS INTERESSE

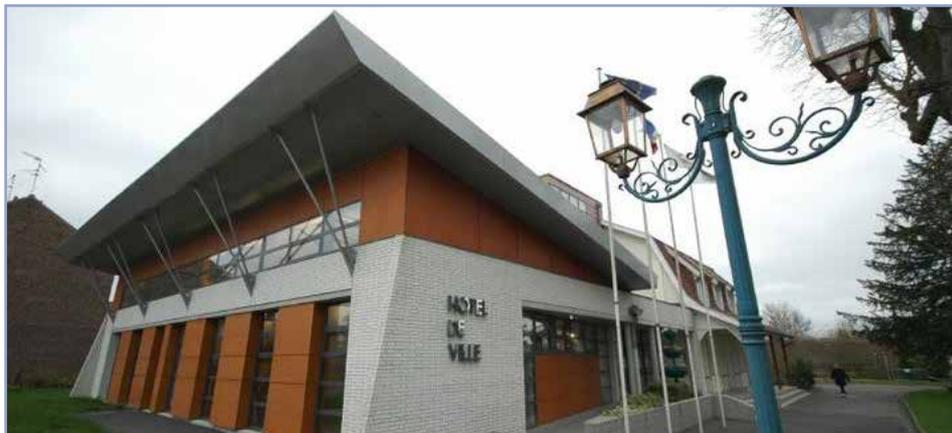
## INFORMATIONS SUR LA VILLE

Les bureaux de la Mairie sont ouverts au public :

**Du Mardi au Vendredi :**  
**De 8h15 à 12h00**  
**De 13h30 à 17h30**

**Le Samedi :**  
**De 8h à 12h00**

Numéro de téléphone du standard :  
**03 27 28 51 70**



### A SAVOIR

Retrouvez les actualités de la Ville d'Escautpont sur son site internet :

[www.escautpont.fr](http://www.escautpont.fr)





# CA VOUS INTERESSE

## LES SERVICES MUNICIPAUX

Les services municipaux d'Escoutpont comptent près de 60 agents (services de la Ville et services du centre communal d'action sociale).

Ils sont chargés de mettre en œuvre les politiques municipales impulsées par les élus de la commune, et de gérer directement des services au profit des 4 222 escoutpontois. Ils interviennent dans des domaines aussi divers que :

- L'éducation (écoles maternelles et élémentaires...)
- L'enfance et la Petite enfance
- Les finances de la Ville
- L'état civil, les élections
- L'aménagement et l'urbanisme
- L'informatique et la communication
- L'Action sociale
- Les ressources humaines (gestion du personnel)
- Les services techniques
- La culture ...

La plupart des démarches administratives peuvent être effectuées auprès de la Mairie où l'ensemble du personnel est à votre écoute. Selon le type de démarches, elles peuvent également être accomplies par courrier ou par internet (demande d'actes, problème de voirie, ...).





# ÇA VOUS INTERESSE

## LA SALLE JEAN FERRAT ET LE FOYER DES JEUNES



Pour la location de la Salle Jean FERRAT, contactez Monsieur Patrick BUDZYNOWSKI au 06.84.21.93.94 ou rendez-vous sur le site internet de la Ville : [www.escautpont.fr](http://www.escautpont.fr)



Pour la location du foyer des jeunes, contactez la mairie au 03.27.28.51.70 ou rendez-vous sur le site internet de la Ville : [www.escautpont.fr](http://www.escautpont.fr)





# CA VOUS INTERESSE

## LA HALTE-GARDERIE PMI



Créée en 2003, la Halte Garderie «Le jardin de Marguerite» est gérée par la commune d'Escoutpont et peut accueillir 12 enfants simultanément. Destinée aux enfants de 3 mois à 6 ans, elle répond d'abord aux besoins d'éveil et de socialisation des jeunes enfants, propose des activités ludiques, éducatives et pédagogiques visant à développer les capacités psychomotrices, intellectuelles, affectives et sociales de l'enfant.

Possibilité de prendre le repas sur place le mardi (à fournir par les parents).

### Conditions d'Admission :

- **Tous les enfants entre 3 mois et 6 ans**
- **Les vaccinations doivent être à jour**

Jours	Horaires
Lundi	8h30-11h30
Mardi	8h30-17h30
Mercredi	8h30-11h30 et 13h30-17h30
Judi	8h30-11h30
Vendredi	8h30-11h30
Samedi	Fermée





# ÇA VOUS INTERESSE



La Porte du Hainaut  
Communauté d'Agglomération

## LA MEDIATHEQUE LUDOTHEQUE COMMUNAUTAIRE



La Médiathèque-Ludothèque Communautaire «Espace Nadine Joly» est un espace culturel de proximité qui propose un large choix de livres, de revues, de films et de musique à consulter sur place ou à emprunter. La médiathèque est une source d'informations, de culture et de divertissement. Vous y trouverez la presse quotidienne et magazines à consulter sur place. Expositions, spectacles, ateliers artistiques y sont organisés tout au long de l'année.

La Ludothèque vous propose des jeux individuels, collectifs, d'adresse, de réflexion ou de stratégie pour tous les âges. Les animations et ateliers régulièrement proposés concilient loisirs, création et convivialité pour toutes générations.

Notre jardin pédagogique est ouvert à tous. Chaque saison y est propice à la découverte de la nature sous différents aspects.

Jours	Horaires Médiathèque	Horaires Ludothèque
Lundi	Fermée	
Mardi	Fermée	16h00 - 18h15
Mercredi	9h00 - 12h00 et 14h00 - 18h00	
Jeudi	Fermée	
Vendredi	16h00 - 18h00	9h00 - 12h00 16h00 - 18h00
Samedi	9h00 - 12h00	

**Abonnement gratuit** (sur présentation de justificatif) pour les :

- Moins de 18 ans
- Etudiants
- Demandeurs d'emploi
- Bénéficiaires du RSA
- Etablissements scolaires (1 carte par école)

**Abonnement à 5€/an** : pour les adultes habitant la CAPH

**Abonnement à 15€/an** : pour les personnes habitant hors de la CAPH



# CA VOUS INTERESSE

## LA CYBER-BASE

La Mairie d'ESCAUTPONT, en collaboration avec la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut, le Conseil Régional du Nord-Pas de Calais et la Caisse des Dépôts a mis à disposition des habitants d'ESCAUTPONT, un espace public «Cyber-base », ouvert à tous, dédié à l'apprentissage et à l'initiation aux nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Vous êtes jeunes, adultes, retraités, actifs, demandeurs d'emploi, membres d'une association ...

Vous possédez, ou pas, un ordinateur,

Vous souhaitez vous initier ou vous perfectionner

**GRATUITEMENT** en informatique,

Rendez-vous à la Cyber-base !!!



## ADRESSE ET EQUIPEMENTS

**Adresse :** Médiathèque (à l'étage)  
54 Rue Jean Jaurès

**Téléphone :** 03.27.30.49.63

### Équipement :

- 6 postes Internet Haut Débit
- une imprimante couleur
- une imprimante laser noir et blanc

Jours	Horaires
Lundi	Fermée
Mardi	14h00 - 17h30
Mercredi	14h00 - 20h00
Jeudi	14h00 - 17h30
Vendredi	14h00 - 17h30
Samedi	Fermée



# ÇA VOUS INTERESSE

## LE CENTRE SOCIOCULTUREL AGATE

Le centre Socioculturel AGATE, fortement soutenu par la municipalité, la CAF, le Conseil Départemental et l'État, est un équipement de proximité, lieu d'animation de la vie sociale ouvert à tous les habitants de la ville d'Escautpont. Par sa fonction d'animation, il vise la participation du plus grand nombre. AGATE, inscrit dans son projet éducatif une vocation sociale, familiale et pluri-générationnelle.

Ouvert à toutes les générations, il se propose de favoriser les rencontres, les échanges et les actions de solidarité, permettant ainsi d'entretenir et de renforcer les liens. Il contribue à dynamiser le tissu social. Les actions en direction des jeunes seront développées sous des formes adaptées à leurs situations, à leurs aspirations propres et en tenant compte de leurs tranches d'âge. Il porte également des actions autour de la culture et des loisirs par son ALSH (Centre de loisirs).



Centre Socioculturel AGATE



le centre de loisirs

CENTRE SOCIOCULTUREL AGATE

1 A CHAUSSEE BRUNEHAUT A ESCAUTPONT

16 03.27.30.38.70 - WWW.CENTRE-SOCIAL-AGATE.FR



# ÇA VOUS INTERESSE

## UNE VIE ASSOCIATIVE DYNAMIQUE

Escautpont compte de nombreuses associations culturelles, sportives, de loisirs, d'entraide, à but humanitaire, etc. Elles donnent une vraie dynamique à la vie de la ville et contribuent à la création de lien social au quotidien. Retrouvez les coordonnées des associations Escautpontoises à la Mairie ou sur [www.escautpont.fr](http://www.escautpont.fr).





# ÇA VOUS INTERESSE

## LES EQUIPEMENTS SPORTIFS

### LE STADE DE FOOTBALL





# CA VOUS INTERESSE

## LES EQUIPEMENTS SPORTIFS

### LA SALLE DE SPORTS



### LE PLATEAU SPORTIF





# ÇA VOUS INTERESSE

## LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES

### ECOLE MATERNELLE BRUNEHAUT

118, rue Jean Jaurès  
59278 ESCAUTPONT  
Tél : 03.27.26.04.75



### CANTINE SCOLAIRE

Le service de cantine scolaire est un service ouvert aux enfants fréquentant les écoles maternelles (élèves de Grande Section) et élémentaires publiques d'Escautpont.

Le service de cantine scolaire est situé dans les locaux du Collège Jean Zay.

Le transport des enfants est assuré en autocar.

### ECOLE MATERNELLE CENTRE

21, Rue Henri Durre  
59278 ESCAUTPONT  
Tél : 03.27.25.91.52





## ECOLE ELEMENTAIRE BRUNEHAUT

118A, rue Jean Jaurès  
59278 ESCAUTPONT  
Tél : 03.27.32.50.15



## ECOLE ELEMENTAIRE CENTRE

Place Roger Salengro  
59278 ESCAUTPONT  
Tél : 03.27.32.33.15



## COLLEGE JEAN ZAY

3 ter, rue des Aulnes  
59278 ESCAUTPONT  
Tél : 03.27.25.90.74





# CA VOUS INTERESSE

## DANS VOTRE VILLE



La ville d'Escautpont s'enrichit de jour en jour de commerçants et d'artisans. Ils sont les moteurs du bien-vivre à Escautpont et proposent un réel commerce de proximité.

Les professions libérales prennent également de l'importance sur le territoire de la ville. En effet, médecins, infirmiers, pharmaciens, kinésithérapeutes, orthophonistes ou encore ostéopathe sont à votre disposition.

Retrouvez les informations et les coordonnées de nos commerçants, artisans et professions libérales sur le site internet de la ville ([www.escautpont.fr](http://www.escautpont.fr))





# LES BONS REFLEXES

## POUR TOUS LES JOURS



Propreté, tranquillité et bien vivre à ESCAUTPONT sont des sujets qui concernent chacun d'entre nous. Dans ces domaines, chaque habitant a l'obligation d'agir pour le bien-être de tous. Cette brochure rappelle les grands principes de notre vie commune. Clairement et simplement.

### ... EN CONJUGUANT LES EFFORTS DE LA MUNICIPALITE ET DES HABITANTS

La Ville veille à garantir un cadre de vie agréable et serein pour tous.

### ... ET LES BONS GESTES DE CHACUN AU QUOTIDIEN

Les incivilités individuelles ne doivent plus être supportées par la majorité des Escoutpontois. Tous doivent s'impliquer pour lutter contre ces « mauvais » comportements. Rentrer ses poubelles, ne plus jeter ses papiers par terre, bien garer son véhicule... Autant de petits gestes simples qui, mis bout à bout, participent à un climat de « Ville Paisible et Agréable », respectueuse de chacun.



# GARDONS NOS RUES

## ET NOS ESPACES PUBLICS PROPRES



### A SAVOIR

Il est interdit d'apposer des affiches quelles qu'elles soient, sur la voie publique, excepté aux emplacements réservés à cet effet. Tags et graffitis dégradent nos biens et notre cadre de vie, c'est un délit!

> **Sanction encourue : 750 € d'amende (et jusqu'à 3750 € ou Travaux d'Intérêt Général)**

Pour des rues propres et agréables, papiers, chewing-gums, mégots de cigarettes ou crachats... n'ont pas à atterrir au sol.

> **Sanction encourue : 17 € d'amende**

Une ville avec des rues et des trottoirs propres est beaucoup plus agréable à vivre pour tout le monde, on peut s'y promener et flâner en toute sérénité et c'est surtout plus sain ! Des débris et petits déchets laissés sur le trottoir peuvent causer

des problèmes de santé publique, en accroissant le risque de prolifération d'animaux nuisibles et porteurs de maladies transmissibles à l'homme (tels que les rats, les pigeons...).



# POUBELLES RENTREES

## TROTTOIRS LIBERES !

Les trottoirs ne sont pas des zones de « stationnement » pour les poubelles des particuliers. Ils doivent rester libres et accessibles pour tout le monde.



### A SAVOIR

Je sors mes poubelles et bacs le plus tard possible, la veille de collecte et je les rentre le jour même.

> **Sanction encourue : 17 € d'amende**

Je balaie le trottoir devant ma porte et je le sécurise en cas de neige et de verglas. J'entretiens ma façade et mon pas de porte en enlevant les mauvaises herbes.

> **Sanction encourue : 17 € d'amende**

**ATTENTION : Je nettoie mon caniveau afin de maintenir en tout temps un bon écoulement des eaux. En cas de glissade accidentelle sur le trottoir devant chez vous, vous pouvez être tenu pour responsable devant un tribunal. Alors, tous à vos balais !**

Rien de plus inesthétique que des poubelles laissées en permanence devant les habitations. Au-delà de la pollution visuelle, cela gêne l'accès pour les urgences et la circulation des piétons. Seuls, avec

une poussette, ou dans un fauteuil roulant, ils sont contraints de s'engager sur la route, ce qui peut être dangereux.



# LES ENCOMBRANTS

## DES REFLEXES A ACQUERIR

Il est interdit d'encombrer les trottoirs avec des déchets volumineux, des solutions existent en dehors des jours de collecte des encombrants. À vous de trouver celle qui vous convient le mieux !



### LA BONNE IDEE

**En dehors des jours de ramassage, ayez le réflexe déchetterie !**

Ce service est gratuit pour les particuliers

- **ONNAING** : Rue des entrepôts
- **QUIEVRECHAIN** : Rue du Quesnoy
- **VALENCIENNES** : Rue de la Bleue du Nord
- **VIEUX-CONDÉ** : Rue César Dewasmès (Parc l'Avaleresse)

Tous les jours de la semaine sauf les dimanches après-midi et jours fériés.

**Été (du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre) : de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h**

**Hiver (du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars) : de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h**

A Escautpont, la collecte des encombrants fait l'objet d'un passage par an. Attention! Tous les objets ne peuvent pas être collectés en tant qu'encombrants: sont interdits, les téléviseurs, l'électroménager, les pneus, la peinture...

**LES DÉPÔTS SAUVAGES**, plus ou moins volumineux, salissent nos rues et ternissent l'image de la ville.

> **Sanction encourue : 450 € d'amende (et jusqu'à 1 500 € sur une base forfaitaire de 64 € par m<sup>3</sup> enlevé)**

Il est interdit de brûler des déchets ménagers ou végétaux à l'air libre.

Les cheminées doivent être maintenues en bon état de manière à éviter toute émanation gênante ou toxique.

> **Sanction encourue : 68 € d'amende (et jusqu'à 450 €)**



## COLLECTE DES ENCOMBRANTS ET DES ORDURES MÉNAGÈRES

Les poubelles, encombrants et déchets volumineux doivent être sortis sur le trottoir la veille au soir du jour de collecte. Pas avant!!

### CONTACTS UTILES

**Point info déchets : 0800 775 537**

(appel gratuit depuis un poste fixe)

[pointinfodechets@agglo-porteduhainaut.fr](mailto:pointinfodechets@agglo-porteduhainaut.fr)

## CALENDRIER DE COLLECTE

Le calendrier de ramassage des ordures ménagères et des encombrants est disponible :

- en Mairie
- sur site web de la CAPH [www.agglo-porteduhainaut.fr](http://www.agglo-porteduhainaut.fr) rubrique collecte des déchets



# BIEN STATIONNER SON VEHICULE

## POUR NE GENERER PERSONNE

Circuler en ville, surtout en voiture, suppose le respect du code de la route et des règles de stationnement, pour que chacun trouve sa place et que tout le monde se partage les espaces publics.



Les stationnements sur les trottoirs, sur les passages piétons ou empêchant l'accès à un autre véhicule ou à son dégagement sont interdits. Ils peuvent provoquer des problèmes d'accessibilité des pompiers et des services d'urgence, pour le ramassage des poubelles et peuvent « pousser » des piétons à s'engager sur la route, avec tous les dangers que cela présente.



## VIGILANCE A PROXIMITE DE NOS ECOLES

En route vers l'école, je pense à la sécurité de tous  
Au quotidien, il est tentant de déposer son (ou ses) enfant(s) juste devant l'école, stationnant n'importe où, n'importe comment.

Ce comportement perturbe la circulation et met surtout les enfants en danger. La bonne idée : partir un peu plus tôt de chez soi, et penser à limiter au maximum les micro-trajets urbains en voiture, en optant pour des modes de déplacements alternatifs.

Aller à l'école à pied par exemple, c'est bénéfique pour vous et votre enfant, et il entame ainsi sa journée mieux réveillé que les autres !



## A SAVOIR

Je ne gare pas mon véhicule en stationnement gênant  
> **En cas de non-respect : 35 € d'amende et mise en fourrière**

Je ne gare pas mon véhicule sur une place réservée « GIG-GIC » (Grand Invalide de Guerre - Grand Invalide Civil)

> **En cas de non-respect : 135 € d'amende et mise en fourrière**



# EN VILLE AVEC DES ANIMAUX

## DES REGLES DE VIE COMMUNE

Pour que chacun puisse marcher en ville ou se promener dans le parc, et pour que nos amis à 4 pattes soient acceptés et appréciés de tous, les propriétaires de chiens sont tenus de ramasser les déjections de leur animal.



Les déjections canines posent de véritables problèmes de propreté urbaine, d'environnement et d'hygiène...

Les déjections canines peuvent transmettre une maladie à l'homme : la toxocarose. En jouant par exemple dans l'herbe souillée de déjections canines, les enfants risquent d'être contaminés et de développer par la suite des problèmes de santé.

Aussi, il est primordial que tous les propriétaires de chiens se responsabilisent et ramassent les déjections de leur animal dans les lieux et espaces publics, pour une ville propre et saine, et pour que nos amis à quatre pattes soient toujours les bienvenus en ville.

## A SAVOIR

En cas de non-respect: 38€ d'amende

Pour des rues et espaces verts propres, je ramasse les déjections de mon animal.

En cas de non-respect: 35€ d'amende

Pour la tranquillité de tous, petits et grands, je promène mon chien en laisse.  
(code rural art.8 al.6)

l'animal pourra faire l'objet d'un placement d'office, voire être euthanasié.

Les chiens d'attaque, de garde ou de défense de 1<sup>ère</sup> ou 2<sup>ème</sup> catégorie doivent obligatoirement muselés et être déclarés en mairie.

En cas de non-respect: 17 € d'amende et jusqu'à 450 € (règlement sanitaire départemental)

Il est interdit de nourrir des animaux errants ou sauvages (pigeons, chiens, chats, sangliers, chevreuils...) en tous lieux publics ou privés.

L'accès des bâtiments publics et aires de jeux est interdit aux animaux exceptés les chiens guides d'aveugles.





# MOINS DE BRUIT

## POUR MIEUX S'ENTENDRE

**Pour un cadre de vie serein et de bonnes relations de voisinage, bruits intempestifs et excessifs, dans les espaces publics et privés, sont interdits, de jour comme de nuit.**

Une « nuisance sonore » est, par définition, un bruit portant atteinte à la tranquillité du voisinage par sa durée, sa répétition ou son intensité. Causée par exemple par les tapages ou les cris répétitifs d'un animal, elle peut être constatée et sanctionnée, de jour comme de nuit, par la police nationale.

Pour mieux vivre ensemble, les bruits gênants tels que

les travaux de bricolage ou de jardinage (tondeuse, motoculteur, perceuse, tronçonneuse...) peuvent être effectués :

- du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h30 à 19h30
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 18h
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

### DANS LE CADRE D'OCCASIONS EXCEPTIONNELLES

Des dérogations individuelles ou collectives pourront être accordées lors de circonstances particulières ou exceptionnelles telles que manifestations commerciales, sportives ou musicales, fêtes ou réjouissances, ou par l'exercice de certaines professions.

Les demandes de dérogations doivent être réceptionnées par le Maire au moins 15 jours avant les manifestations.



## L'UTILISATION DE PETARDS OU AUTRES ARTIFICES

La manipulation des pétards est extrêmement dangereuse et ne doit en aucun cas faire l'objet de jeux. Chaque année, de nombreux accidents sont à déplorer, occasionnant des (auto)traumatismes graves, voire très graves (brûlures, blessures aux yeux, aux mains...).

Pour cela, les pétards, tirs de fusées et autres pièces d'artifices sont interdits sur la voie publique et dans les lieux publics ou accessibles au public. Cette interdiction est également valable les 13 et 14 juillet à l'occasion de la fête nationale, pour la tranquillité de tous.

Dans les espaces privés chacun doit se conformer aux notices d'emploi des dispositifs utilisés.



### A SAVOIR

L'usage de pétards, tirs de fusées et autres pièces d'artifices est interdit dans les espaces publics.

**> En cas de non-respect : 450 € d'amende**

Dans la rue, je respecte mes voisins : je ne crée pas d'agitation, et je ne fais pas de bruit excessif.

**> En cas de non-respect : 68 € d'amende (et jusqu'à 450 €)**

Chez moi, je veille à ne pas trop faire de bruit, pour ne pas déranger mes voisins.

**> En cas de non-respect : 68 € d'amende (et jusqu'à 450 €)**

## DANS LE CADRE PROFESSIONNEL

Je suis un professionnel et j'utilise des outils ou des appareils susceptibles d'occasionner une gêne pour le voisinage: je dois interrompre ces travaux entre 20 heures et 8 heures et toute la journée des dimanches et jours fériés, sauf en cas d'intervention urgente. Des dérogations exceptionnelles peuvent être accordées par le Maire.

Les livraisons de marchandises sont interdites entre 22 heures et 6 heures.

Les propriétaires, directeurs ou gérants d'établissements ouverts au public, tels que cafés, bars, restaurants, salles de réception, zones d'évolution d'engins mécaniques, et tout autre lieu similaire, doivent prendre toutes les mesures utiles pour que les bruits et la musique émanant de ces locaux ou de leur terrasse, ne soient à aucun moment gênants pour les riverains.



# CA BOUGE

## DANS NOTRE COMMUNE



Voeux de la Municipalité



Week-End Nature



Brocante Communale



Fête des voisins



Fête de la Commune



Concours des Maisons fleuries



Marché de Noël



Opération Ville Propre

D'autres manifestations se déroulent tout au long de l'année à Escoutpont :

- Salon des Arts
- Concours des Méquiébiaux
- Médaillés du travail
- Fête des mères
- Noces d'Or



 Ville d'Escautpont



Réalisation : Service Communication de la Ville d'ESCAUTPONT